

AVALLON

3. ZA Croix verte - ZA Porte d'Avallon

Données relatives à la présente planche
NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

Zonage

- UA,B(a,m,r,v) - Zone urbaine à vocation mixte
- UE(1,2,3,4,5,d,h,r) - Zone urbaine à vocation économique
- UP - Zone urbaine à vocation d'équipements collectifs
- 1AUE(4,5,s) - Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AUe - Zone à urbaniser à vocation économique à long terme
- A - Zone agricole protégée
- N - Zone naturelle protégée

Prescriptions graphiques

- Périmètre d'Orientation d'aménagement et de programmation
- Emplacement réservé
- Secteur où une hauteur maximale dérogatoire est permise

Éléments de la trame verte et bleue à protéger

- Arbre
- Mare
- Haie
- Espace boisé classé
- Autre élément de paysage (bosquet, haie, jardin, etc.)
- Autres éléments de la trame bleue (étang, cours d'eau, etc.)

Éléments portés à connaissance à titre informatif

- Recul par rapport aux routes classées à grande circulation

Fond de plan

- Cours d'eau et plans d'eau

Emplacement réservé	Bénéficiaire	Surf.
n° 10 - Voirie	Commune	26 272 m²

